

MANUEL DE GESTION

Sujet : <u>Politique d'internationalisation</u>		Section : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">D.G.100</div>
Service : <u>Direction générale</u>		Règlement no : _____ Politique no : <u>134</u> Procédure no : _____
Directeur : <u>Simon Julien</u>		
Nouveau texte : <input checked="" type="checkbox"/>	Texte révisé <input type="checkbox"/>	
Texte non révisé <input type="checkbox"/>	Texte en révision <input type="checkbox"/>	
Document no : _____	Résolution no : <u>CC116/06-07</u>	
Gesdoc : _____	_____	
Note ou remarque : _____ _____		
Approuvé par : <u>Simon Julien</u>		Nombre de pages : 4
Fonction : <u>Directeur général</u>	Date : <u>20 juin 2007</u>	

Politique d'internationalisation

1. BUT DE LA POLITIQUE

Par l'adoption de cette politique, la commission scolaire exprime sa volonté d'accroître le rayonnement de ses activités internationales notamment en formation générale et professionnelle, de stimuler les élèves et le personnel à participer à de telles activités, à définir l'encadrement général applicable.

2. DÉFINITION

L'internationalisation est le processus par lequel on confère une dimension internationale et interculturelle aux fonctions essentielles de la commission scolaire que sont l'enseignement et le service à la collectivité.

3. RAISONS D'AGIR

Le monde change, la population se déplace, l'immigration transforme la composition de nos communautés. Dans certains milieux, nous assistons aux premiers mouvements de ces transformations alors que dans d'autres, notamment dans les grandes villes, des groupes autrefois minoritaires constituent aujourd'hui une majorité.

Le marché de l'emploi change également. Plusieurs emplois exigent déjà ou exigeront dans un avenir rapproché des habiletés particulières, notamment une grande capacité d'adaptation de la part de ceux et celles qui, par choix ou par obligation, occuperont un emploi à caractère international.

Notre région n'échappe pas aux constats précédents. En raison du déclin démographique et de l'accroissement de l'âge moyen des travailleurs, plusieurs entreprises ont peine à combler de nombreux postes avec la main d'œuvre portneuvoise ou même québécoise. Leur capacité à recruter des travailleurs possédant les qualités requises devient une priorité pour conserver leur position concurrentielle face à la mondialisation des marchés.

Notre commission scolaire se doit d'être attentive à ces réalités et de repositionner constamment le défi de l'instruction, de la socialisation et de la qualification de ses élèves. Les mobiles sous-jacents à nos actions doivent conséquemment être révisés et adaptés au contexte décrit précédemment. Nos élèves se retrouveront inévitablement dans une

société multiculturelle au cœur d'un monde où les distances diminuent et où s'ouvrent les frontières. Ces réalités imposent l'ouverture de voies facilitant le déplacement de populations susceptibles de s'intégrer dans notre réalité culturelle et géographique.

4. OBJECTIFS

Les objectifs de la politique visent diverses cibles énoncées ci-après :

4.1 À l'égard des élèves

Améliorer le contenu de certains programmes de manière à créer une valeur ajoutée à la mission des établissements qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier ses élèves.

Offrir une formation qui donne accès à de nouvelles connaissances, habiletés et attitudes qui les prépareront à exercer activement leur citoyenneté et à accéder éventuellement à plusieurs types d'emplois tout au long de leur carrière et ce, dans un environnement global, interdépendant, international et multiculturel.

4.2 À l'égard du personnel

Développer des activités visant à renforcer les compétences et les motivations du personnel afin de les inciter à participer individuellement ou collectivement à divers projets à caractère international.

4.3 À l'égard de la communauté portneuvoise

Contribuer au développement régional, national et international par la participation à des réseaux, à des programmes et à des projets en collaboration avec divers partenaires publics ou privés.

Contribuer à la formation de la main d'œuvre locale ou immigrante.

Faciliter aux employeurs l'accès à une main d'œuvre qualifiée et en quantité suffisante.

Contribuer avec nos partenaires à l'accueil dans notre région des nouveaux travailleurs en provenance de divers milieux notamment au plan national ou international.

Offrir aux élèves temporairement à l'étranger, l'accès à des services de formation à distance.

4.4 Pour le rayonnement de notre expertise en éducation

Déployer des initiatives permettant d'ouvrir des portes pour l'exportation et la mise en valeur de nos champs d'expertise dans divers domaines de formation.

5. DÉMARCHE

- 5.1** Un comité de travail se voit confier le mandat de promouvoir la politique d'internationalisation auprès des instances décisionnelles de la commission scolaire ainsi qu'auprès des groupes ou personnes intéressées.
- 5.2** Ce comité assure la planification des activités de coopération internationale ainsi que la coordination de celles-ci aux activités administratives (intégration à la mission, aux politiques et procédures institutionnelles), aux activités académiques (programme, cours) et aux activités parascolaires (activités de sensibilisation de tous ordres).
- 5.3** Ce comité est dirigé par un cadre de la commission scolaire nommé par le directeur général. Les membres du comité sont nommés par le conseil des commissaires sur recommandation du directeur général.
- 5.4** Le comité élabore un plan stratégique pluriannuel ou annuel contenant au moins les éléments suivants :
 - Identifier les objectifs institutionnels et les démarches d'évaluation des résultats;
 - Faire le bilan des activités;
 - Informer les personnes et les milieux intéressés;

 - Formuler des avis et recommandations destinés au développement de la présente politique.

6.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le jour qui suit son approbation par le conseil des commissaires.

La présente politique est révisée au besoin.